

Les bibliothèques hongroises en 2004

La Hongrie a une longue tradition de lecture, de bibliothèques et de bibliothéconomie. Les évolutions socio-économiques, amplifiées par le changement de régime en 1989, l'expansion rapide des équipements informatiques, des télécommunications et d'Internet au milieu des années 1990 ont radicalement modifié la situation des bibliothèques hongroises. La première réforme du système a concerné le cadre juridique.

Péter Dippold

Directeur de l'Institut
des bibliothèques de Budapest
dippold@oszk.hu

La réglementation juridique

La loi sur les bibliothèques, fondée sur un consensus professionnel quasi unanime, a été ratifiée par le Parlement hongrois en 1997 : il s'agit de la loi CXL sur les biens culturels, les musées, les bibliothèques et l'éducation publique, qui stipule en particulier que le réseau des bibliothèques est un élément fondamental du fonctionnement de l'État démocratique et de la société de l'information.

L'innovation la plus importante de la loi hongroise réside dans l'introduction de la notion de « bibliothèque publique ». Pour bénéficier de cette dénomination, les bibliothèques doivent remplir un certain nombre de conditions : elles doivent donner l'accès à tous les citoyens, être gérées par des professionnels des bibliothèques, réserver leurs espaces exclusivement à des services de bibliothèque, ouvrir régulièrement et avoir des horaires compatibles pour la majorité des usagers, offrir des prestations gratuites sur place, et fournir des données statistiques au ministère. Les bibliothèques publiques peuvent alors prétendre aux subventions de l'administration centrale qui viennent s'ajouter à leur budget local de fonctionnement. En outre, la loi a réglé

menté le droit des usagers et les conditions d'utilisation des bibliothèques. Elle a ainsi permis de restructurer en profondeur le fonctionnement du réseau.

Simultanément, la loi a créé l'Institut des bibliothèques - fonctionnant au sein de la Bibliothèque nationale Széchényi -, dont les missions sont multiples : depuis la coordination des activités professionnelles et des prestations fournies par les bibliothèques, la formation continue des bibliothécaires, la recherche et la veille pour développer les réseaux de bibliothèques, jusqu'à la préparation des règlements, la réalisation et l'analyse des statistiques.

La troisième innovation de la loi consiste à mettre en place un système de partage documentaire national regroupant 56 bibliothèques : il s'agit du Système national de prêt (Országos Dokumentumellátó Rendszer : ODR), qui assure, sur l'ensemble du territoire hongrois, la localisation des documents et le prêt entre bibliothèques. Il fait intervenir des bibliothèques prêteuses et des bibliothèques emprunteuses. Les premières sont essentiellement des bibliothèques départementales ou budapestoises, des bibliothèques universitaires ou spécialisées, ainsi que la Bibliothèque

* Traduit du hongrois par Anikó Adám avec la collaboration de Christelle Creff.

Hongrie¹

La Hongrie résulte de l'éclatement de l'Empire austro-hongrois à la suite de la Première Guerre mondiale. La République de Hongrie est proclamée en 1918. Le pays se rapproche de l'Allemagne et rejoint le régime hitlérien dans son attaque contre l'URSS en 1941 avant d'être occupé par les Allemands en 1944.

1945 • La Hongrie est libérée par l'Armée rouge et les communistes arrivent au pouvoir en 1949.

1953 • Le Premier ministre Imre Nagy mène une politique de libéralisation.

1956 • L'insurrection de Budapest pour un régime plus libre est réprimée par l'Armée rouge.

1956-1988 • Janos Kádár est nommé à la tête du parti communiste hongrois. Période de répression politique et de libéralisation économique.

1989 • Le parti communiste hongrois se dissout et la République populaire hongroise redevient la République de Hongrie.

1990 • Premières élections libres depuis plus de quarante ans remportées par le Forum démocratique, un parti de centre droit.

1999 • La Hongrie devient membre de l'Otan.

Indicateurs sur l'enseignement supérieur (2001-2002)²

Nombre d'étudiants inscrits : 349 301

Indicateurs sur l'économie du livre (2000)³

Nombre de titres publiés : 8 986

Nombre de librairies (2004) : 750⁴

1. Le Centre d'information sur les institutions européennes, « L'Union s'élargit, l'Europe grandit ».

http://www.strasbourg-europe.com/CIIE/pdf/brochure_elargissement_fr.pdf

France Info, « La nouvelle Europe à 25 » (l'année de référence pour les données économiques est 2003).

<http://www.radiofrance.fr/chaines/france-info/dossiers/dpm/index.php?rid=5000071>

2. Source : le Centre européen pour l'enseignement supérieur (Cepes),

<http://www.cepes.ro/>

3. Source : International Publishers Association,

<http://www.ipa-uie.org/>

4. Source : European Bookseller Federation, <http://www.ebf-eu.org/>



© Atelier de cartographie de Sciences Po, Paris, 2004

Capitale : Budapest

Superficie : 93 030 km²

Population : 10,1 millions

Monnaie : forint

Langue officielle : hongrois (magyar)

Divisions administratives :

19 départements et Budapest

Économie

Croissance : 3,8 %

Chômage : 5,7 %

Inflation : 4,7 %

PIB par habitant : 11 900 euros

(moyenne des Quinze : 23 000 euros)

Dépôt de candidature : 1994

Institutions politiques : République

Le président de la République est élu pour cinq ans par le Parlement, qui ne comprend qu'une seule Chambre.

Les députés sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct.

Chef d'État : M. Ferenc Mádl (2000)

nationale : toutes ces collections couvrent une grande partie des documents accessibles aujourd'hui dans le pays. Les bibliothèques prêteuses perçoivent une subvention du ministère du Patrimoine culturel pour financer le développement de leurs fonds. Les bibliothèques emprunteuses, quant à elles, sont soit des bibliothèques publiques soit des bibliothèques privées dont les lecteurs déposent une demande de prêt entre bibliothèques. Le Système national de prêt offre ainsi la possibilité à chaque utilisateur inscrit dans une bibliothèque d'accéder aux ressources documentaires de l'ensemble du réseau.

Quatrième progrès défini par la loi : la formation continue des professionnels. Dans les institutions culturelles en général, et les bibliothèques en particulier, les fonctionnaires titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou supérieures et travaillant à plein temps ont l'obligation de suivre tous les sept ans une formation financée par l'État. Dans le cadre de cette formation, les bibliothécaires ont la possibilité de suivre des cours accrédités par le ministère du Patrimoine culturel, d'apprendre des langues étrangères, d'acquérir des connaissances informatiques, d'obtenir des bourses ou de suivre des études post-universitaires.

Enfin, la loi régit le fonctionnement de la Bibliothèque nationale Széchényi, l'approvisionnement des bibliothèques scientifiques, spécialisées et publiques ; elle définit et encadre le contrôle des bibliothèques.

Les programmes de développement du ministère du Patrimoine culturel

Le ministère du Patrimoine culturel a également fait du développement de l'informatique et des réseaux dans les bibliothèques l'une de ses priorités. Ainsi, un « plan stratégique du développement télématique dans les bibliothèques » a été mis en place

en 1997. Aujourd'hui, les bibliothèques qui participent au Système national de prêt évoqué plus haut disposent de postes informatiques, de systèmes intégrés de gestion documentaire, de réseaux intranet et de connexions à Internet. Elles ont informatisé la plus grande partie de leurs catalogues. Les conditions du catalogue partagé sont réunies, tant sur le plan technique que professionnel. Les bibliothèques créent, développent et mettent en commun leurs bases de données.

Le programme stratégique 2003-2007 élaboré par le Département des bibliothèques du ministère définit les nouveaux objectifs prioritaires : le développement de la qualité des services rendus par les bibliothèques, la modernisation du système de formation des bibliothécaires, l'approvisionnement documentaire équitablement réparti dans toutes les régions du pays, l'accès à Internet dans les bibliothèques communales, et le renouvellement - en collaboration avec le ministère de l'Informatique et des Télécommunications - des systèmes informatiques obsolètes de nombreuses bibliothèques départementales.

Les différents types de bibliothèques en Hongrie

Comme on l'a vu un peu plus haut, toute bibliothèque a vocation à être déclarée publique si elle satisfait aux critères dictés par la loi de 1997. En revanche, au sein du réseau des bibliothèques, la typologie traditionnelle des bibliothèques continue à exister.

La Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale hongroise Széchényi a fêté le bicentenaire de sa fondation en 2002. Sa mission première consiste à collecter, stocker et conserver de manière exhaustive les documents publiés en Hongrie et d'acquérir les documents publiés à l'étranger (œuvres et objets

de la culture universelle). La répartition des six exemplaires déposés au titre du dépôt légal échoit à la Bibliothèque Széchényi, qui en garde deux pour ses propres fonds. Sur la base des ouvrages déposés, elle fournit les chiffres à l'Office central des statistiques. Récemment, la collecte et la recherche des documents électroniques sont entrées dans les attributions de la bibliothèque et l'importance de cette mission va croissant. En 1999, la Bibliothèque électronique hongroise - jusqu'alors soutenue par

une association - est devenue partie intégrante de la Bibliothèque nationale.

La bibliographie nationale est réalisée par la Bibliothèque nationale : les documents collectés *via* le dépôt légal y sont signalés. Elle est publiée tous les six mois sur cédérom et les cinq dernières livraisons peuvent être téléchargées en format PDF à partir du site web de la bibliothèque*. En 2003, la version imprimée a été supprimée.

Depuis 1997-1998, la Bibliothèque nationale Széchényi utilise le système intégré de gestion de bibliothèque Amicus, et, depuis 2000, elle a entrepris la réalisation d'un catalogue unique recensant les différents types de documents de ses collections. En 2003, la conversion rétrospective des catalogues sur fiches a été lancée.

Enfin, la Bibliothèque nationale est chargée de la réalisation du catalogue collectif en ligne des bibliothèques hongroises, dénommé Mokka (Magyar Országos Közös Katalógus). Elle a éga-

* Les adresses des principaux sites web cités sont regroupées à la fin de l'article (Ndlr).

lement élaboré la base de localisation des périodiques étrangers conservés dans les bibliothèques hongroises (Base de données nationale des périodiques).

La bibliothèque diffuse et communique le patrimoine culturel, et participe à la préservation des traditions historiques et culturelles de la nation hongroise. En 2002, le nombre d'inscrits à la Bibliothèque nationale s'élevait à 23 460 et le nombre de visiteurs à 217 000. Deux tiers des usagers étaient des étudiants, environ 10 % des chercheurs.

La numérisation a commencé à la fin des années 1990, pour développer un nouveau service aux lecteurs et pour expérimenter une nouvelle forme d'archivage. Le projet national de numérisation des documents s'étant achevé en 2003, la numérisation des documents spécialisés (cartes, manuscrits) a pu commencer.

L'Institut des bibliothèques fonctionne en tant que département interne de la Bibliothèque nationale Széchényi, et fournit des prestations au réseau des bibliothèques hongroises.

Les bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques spécialisées se distinguent les unes des autres par le type de leurs collections et de leurs usagers. Elles acquièrent, cataloguent des documents et fournissent des informations relatives à une discipline donnée. En 2002, l'Office des statistiques en dénombrait 632 (bibliothèques universitaires comprises). 9 d'entre elles sont des bibliothèques nationales publiques qui, au-delà de leurs fonctions courantes, fournissent des informations dans des domaines précis. On trouve des bibliothèques spécialisées dans les instituts de recherche, les entreprises, les musées, les archives, les fondations et d'autres institutions, comme les établissements ecclésiastiques. Ceux-ci conservent bien souvent d'importants fonds anciens mais également des collections de création récente.

Dans les bibliothèques spécialisées, les activités de documentation occupent une place essentielle : elles réalisent des bibliographies spécialisées et des fiches de référence sur une discipline, elles créent des bases de données thématiques et d'index, elles rédigent des sommaires, des résumés, des analyses et des traductions. Toutes ces bibliothèques sont équipées de systèmes intégrés de gestion et participent au Système national de prêt.

Les bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires remplissent une mission de la plus haute importance dans le réseau des bibliothèques, puisqu'elles servent une population de lecteurs essentielle du point de vue du développement socio-économique du pays : les étudiants et les professeurs d'université. Il existe environ 200 bibliothèques universitaires, dont certaines

fonctionnent également comme des bibliothèques publiques et sont, en raison de l'importance de leurs collections, partenaires du Système national de prêt.

Le changement de régime a eu un fort impact sur le fonctionnement des bibliothèques universitaires. Jusqu'en 1989, le nombre d'étudiants était limité ; il s'est considérablement accru ensuite et a été multiplié par trois au cours de la dernière décennie. Le grand défi de cette période fut d'intégrer les bibliothèques existantes au sein des universités et de modifier en profondeur leur fonctionnement.

L'acquisition et l'utilisation des ressources documentaires électroniques occupent une place croissante dans les bibliothèques universitaires et spécialisées. L'approvisionnement est effectué par plusieurs établissements regroupés en consortium ou par l'acquisition d'une licence nationale financée par une subvention de l'État. Le ministère de l'Éducation abonne les bibliothèques universitaires et spécialisées les plus importantes aux services « Web of Science » et « Science Direct », ainsi qu'à des bases de documents électroniques en langue hongroise. De même, le ministère du Patrimoine culturel a passé un contrat pour l'achat groupé de bases de données d'Ebsco qui peuvent être utilisées par toutes les bibliothèques hongroises.

Les bibliothèques locales

Chaque commune, chaque département a l'obligation d'ouvrir et d'assurer le fonctionnement d'une bibliothèque municipale ou départementale. Les bibliothèques locales sont considérées par la loi comme des « bibliothèques publiques » : ainsi, une municipalité qui ouvre une bi-

Statistiques des bibliothèques locales (1989-2002)

	1989	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de bibliothèques	pas de données	2 775	2 586	2 573	2 590	2 853
Nombre de sections	4 325	3 315	3 273	3 132	3 242	3 449
Surface (en m ²)	364 750	395 348	383 418	388 754	409 056	422 155
Nouvelles acquisitions (unités)	1 556 810	1 201 687	1 141 647	1 164 266	1 129 405	1 235 791
Nombre d'inscrits	1 554 351	1 350 225	1 364 488	1 357 449	1 388 016	1 426 804
Nombre de visiteurs	pas de données	15 947 560	16 478 045	16 560 559	17 947 709	19 327 705
Nombre de transactions de prêt	11 516 654	10 301 179	10 386 900	10 266 301	10 519 752	10 676 355
Nombre de documents prêtés	37 040 082	35 210 119	34 899 956	34 494 389	34 321 118	34 398 836
Somme affectée aux nouvelles acquisitions (en milliers de forints*)	141 689	1 139 856	1 368 162	1 213 279	1 594 820	1 707 788

* Taux de change en vigueur au mois de mai 2004 : 1 forint = 0,00395 euro.

bibliothèque doit respecter les critères énoncés par la loi.

Les bibliothèques locales assurent des fonctions courantes (prêt, consultation sur place), constituent des fonds régionaux et offrent un service public d'information. Leur fonctionnement est extrêmement protégé par la loi : en effet, la fermeture d'une bibliothèque locale est soumise à l'autorisation du ministère du Patrimoine culturel et, dans ce cas, la collection doit être répartie au sein d'autres bibliothèques sous l'autorité du conservateur.

Le nombre de bibliothèques, de sections, de nouvelles acquisitions, d'inscrits et de prêts a enregistré une baisse entre 1989 et 2000. Depuis 2001, cette tendance s'est inversée.

En 2000, une enquête nationale a montré qu'en Hongrie, la moitié des utilisateurs des bibliothèques locales a moins de 25 ans. Plus de 80 % des

usagers hongrois ont un diplôme d'études secondaires ou supérieures, et la plupart des prêts sont liés à l'éducation. La même enquête a constaté une utilisation importante des salles de lecture (72 %). Encore aujourd'hui, cependant, il existe des endroits où les lecteurs regrettent l'absence de services informatiques de niveau convenable, bien que plusieurs programmes nationaux aient octroyé des subventions pour les développer.

Après une longue période d'interruption, plusieurs bibliothèques publiques ont été construites ces dernières années, et certains bâtiments rénovés grâce à des investissements

de grande ampleur. De nouveaux établissements ont été inaugurés à Kecskemét (bibliothèque départementale, 1996), Budapest (collection musicale de la bibliothèque municipale Szabó Ervin, 1997), Szolnok (bibliothèque départementale, 1997), Veszprém (bibliothèque départementale, 1998), Hatvan (bibliothèque municipale, 1998), Budapest (bibliothèque centrale de la bibliothèque municipale Szabó Ervin, 2000), Kaposvár (bibliothèque départementale et municipale, 2001), Szombathely (bibliothèque municipale, 2002) et Gödöllő (bibliothèque municipale, 2002).

Les bibliothèques scolaires

La mission essentielle de la bibliothèque scolaire est d'appuyer l'enseignement et la formation. Elle est définie par un programme adopté en 1995 et obligatoire dans toutes les écoles. Les locaux de la bibliothèque sont implantés au sein de l'institution pédagogique : école maternelle, école primaire, école technique, lycée, école secondaire, institution d'instruction artistique de premier degré, institution de rééducation ou foyer d'élèves. Les collections, les services et le fonctionnement sont définis en fonction des besoins de l'école. Le service de référence occupe une place centrale. Il sensibilise les jeunes lecteurs à l'utilisation des ressources documentaires et à l'acquisition des connaissances, en organisant par exemple des travaux pratiques. Dans les petites communes, la bibliothèque scolaire collabore avec les bibliothèques locales.

Dans les écoles primaires, on privilégie le travail de groupe visant à développer le goût de la lecture, tandis

que dans les écoles secondaires, on amène les élèves à l'apprentissage autonome qui deviendra essentiel dans l'enseignement supérieur. On compte environ 3 900 bibliothèques scolaires en Hongrie. Les statistiques et la coordination professionnelle sont assurées par la Bibliothèque-musée national pédagogique.

Statistiques sur l'utilisation des bibliothèques : synthèse

Le nombre de sections est un indice plus pertinent que celui des bibliothèques puisqu'il signale tous les lieux où les utilisateurs peuvent accéder à des services documentaires. On compte 3 449 sections dans les bibliothèques locales, et 1 641 dans les bibliothèques spécialisées (petites sections d'une faculté, d'un département universitaire ou d'un institut de recherche). Ainsi, déduction faite des bibliothèques scolaires dont les données ne figurent pas dans les statistiques générales, il y a plus de 5 000 endroits où l'on peut accéder

aux services d'une bibliothèque.

Pour résumer : dans 5 000 sections, occupant une surface de 700 000 m², plus de 6 000 bibliothécaires reçoivent et orientent 2 millions de lecteurs inscrits parmi plus de 100 millions de documents.

Les bibliothèques locales et les bibliothèques spécialisées diffèrent quant au volume de leurs collections : les bibliothèques spécialisées possèdent davantage de documents (20 millions d'unités en plus), les acquisitions et les crédits y sont aussi plus élevés. Les données reflètent deux types d'utilisation différents : dans les bibliothèques locales, le nombre de prêts est plus

élevé, tandis que dans les bibliothèques spécialisées c'est la consultation sur place qui domine.

L'expérience au quotidien des bibliothécaires confirme les statistiques : la consultation sur place devient plus fréquente que le prêt à domicile. Ces indices ont fortement et régulièrement augmenté au cours de ces cinq dernières années.

Les prêts ont fortement baissé dans les dix premières années de la période examinée, puis la tendance s'est inversée en 2001 et le nombre de transactions augmente à nouveau.

La formation des bibliothécaires en Hongrie

L'amélioration de la gestion des ressources humaines et le progrès de la profession sont devenus des priorités depuis quelques années.

Dans l'enseignement supérieur, 12 institutions (3 universités et 9 écoles supérieures) assurent la formation initiale et continue de plus de 4 000 bibliothécaires (en présentiel ou à

Les données de base des bibliothèques en 2002*

	Bibliothèques locales	Bibliothèques spécialisées	Total
Nombre de bibliothèques	2 853	632	3 485
Nombre de sections	3 449	1 641	5 090
Surface (en m ²)	422 155	291 385	713 540
Nombre de bibliothécaires à plein temps	3 348	2 780	6 128
Nombre de documents	45 559 575	65 812 196	111 371 771
Nouvelles acquisitions par an (unités)	1 235 791	1 262 568	2 498 359
Nombre d'inscrits	1 426 804	649 980	2 076 784
Nombre de visiteurs	19 327 705	12 505 701	31 833 406
Nombre de transactions de prêt	10 676 355	3 640 283	14 316 638
Nombre de documents prêtés	34 398 836	8 960 501	43 359 337
Somme affectée aux nouvelles acquisitions (en milliers de forints)	1 707 788	4 756 795	6 464 583

* Les *Statistiques des bibliothèques 2002* sont publiées par l'Institut des bibliothèques.

distance). Chaque année, environ 400 étudiants sortent avec un diplôme de bibliothécaire. Ce chiffre couvre à peine les besoins en recrutement dans les bibliothèques. En effet, de nombreux jeunes diplômés ne partent pas exercer dans les bibliothèques. Un certain nombre travaille dans d'autres institutions, au sein de services d'information, de maisons d'édition et des médias (presse écrite ou électronique par exemple).

Plus généralement, l'enseignement supérieur hongrois est en cours de modernisation pour réussir l'adhésion à l'Europe. En sont attendus d'importants changements structurels et pratiques dans les deux années à venir. Pour la profession de bibliothécaire, l'objectif est de maintenir trois niveaux de formation supérieure, conformément au Processus de Bologne.

La formation des conservateurs de bibliothèque dure cinq ans et se déroule essentiellement dans les facultés de lettres et, dans une moindre proportion, dans les facultés de sciences (dans le cadre de la formation « mathématiques et informatique »). La profession a pesé de tout son poids pour faire évoluer le métier traditionnel de bibliothécaire vers celui de spécialiste de l'information

documentaire, conception validée dès l'année scolaire 2002-2003.

Dans les écoles supérieures, les futurs bibliothécaires suivent un cursus de trois à quatre ans. Que ce soit dans ces écoles ou dans les universités, les principales disciplines enseignées sont les suivantes : histoire du livre, de l'écrit et des bibliothèques, bibliographie, bibliothéconomie, recherche documentaire traditionnelle et par Internet, utilisation des bases de données, communication et informatique. Les étudiants ont également la possibilité de se spécialiser.

La formation des employés de bibliothèque, titulaires d'un niveau d'études secondaires, se déroule hors du système scolaire. Actuellement, il existe 14 lieux de formation. Pour obtenir leur qualification, les candidats doivent passer des examens professionnels très stricts.

La formation continue est devenue très importante. Une loi adoptée en 2000 oblige les bibliothécaires à suivre une formation financée par l'État au moins une fois tous les sept ans (de 30 à 120 heures). Le Comité d'accréditation des bibliothèques, récemment créé, a validé plus de 80 formations. Parmi celles-ci, beaucoup concernent des domaines traditionnels et l'utilisation de l'informatique

et de l'Internet. Mais on trouve de plus en plus de formations en communication et management, de cours de langue, de voyages d'étude ou de formations post-universitaires. La formation continue peut, enfin, être plus informelle : participation à des conférences, des stages de perfectionnement, des ateliers ou des journées d'information par exemple. Ces séances sont organisées soit par des écoles ou des instituts de formation, soit par des associations professionnelles.

La représentation et la défense des bibliothèques et des professionnels est assurée par deux associations : l'Association des bibliothécaires hongrois et l'Alliance informatique et des bibliothèques. La profession publie en outre plusieurs périodiques spécialisés, dont les plus importants sont la revue trimestrielle *Könyvtári Figyelő*, le mensuel *Tudományos és Műszaki Tájékoztatás* et la revue *Könyv, Könyvtár, Könyvtáros*.

La place des bibliothèques dans la société

D'après les analyses et les statistiques, on constate que les bibliothèques hongroises ont passé le creux de la vague de la fin des années 1990, leur utilisation s'accroît, le nombre de nouvelles bibliothèques augmente et les usagers sont la plupart du temps satisfaits des services et de la qualité du travail des bibliothécaires.

Cependant, la réalité quotidienne des bibliothèques ne peut pas se résumer à des statistiques générales. Chaque institution, chaque conservateur doit lutter individuellement pour défendre ses intérêts et ses moyens de fonctionnement. Pour y parvenir, les bibliothèques ont besoin d'un management compétent et de bibliothécaires engagés et motivés.

D'après une enquête, le prestige du métier de bibliothécaire reste faible par rapport à d'autres professions, comme par exemple les professeurs d'université, médecins, économistes ou avocats. Pour améliorer

cette image, le ministère du Patrimoine culturel a élaboré un programme qui repose sur deux axes : le développement de la qualité des services et une plus grande médiatisation. En développant de nouveaux services, en fournissant des informations et en organisant des événements culturels, les bibliothèques peuvent contribuer à renforcer leur image au sein de la société.

Ce changement devient plus nécessaire encore avec le développement d'Internet qui permet à chacun de se procurer seul de l'information. Toute bibliothèque doit se doter de services performants à forte plus-value. Actuellement en Hongrie, toutes les bibliothèques municipales et les grandes bibliothèques disposent d'une connexion haut débit. Le programme du ministère du Patrimoine culturel, validé en 2003, doit permettre d'étendre ces équipements aux bibliothèques communales.

Le tout récent *Catalogue collectif national* permet d'interroger simultanément les catalogues informatisés. Enfin, la Bibliothèque nationale Széchényi a commencé la conversion rétrospective de son catalogue en 2003, et la base de données, qui contiendra deux millions de notices nouvelles, devrait être disponible dans deux ans.

Le développement des bibliothèques électroniques est un objectif poursuivi avec beaucoup d'intérêt par le ministère : on trouve actuellement deux collections importantes, la Bibliothèque électronique hongroise et la Bibliothèque et Centre multimédia Neumann János, toutes deux fonctionnant au sein de la Bibliothèque nationale Széchényi.

La numérisation des trésors du patrimoine culturel est devenue essentielle dans de nombreux pays du monde. Fort de ce constat, le ministère de l'Informatique et des Télécommunications a engagé un projet intitulé Base nationale de données numériques, chargé d'organiser et de coordonner la numérisation des documents des collections publiques (musées, archives et bibliothèques) et leur diffusion sur Internet. La participation des bibliothèques à ce projet est particulièrement importante.

Enfin, certaines bibliothèques hongroises ont rejoint différents programmes de l'Union européenne, comme par exemple les programmes Pulman et Delos. Dans la profession, on espère que l'adhésion du pays à l'Union européenne en mai 2004 permettra de renforcer cette coopération et de l'étendre à de nouveaux établissements.

Avril 2004

BIBLIOGRAPHIE

Il existe de nombreux articles consacrés à l'évolution des bibliothèques hongroises dans les revues spécialisées citées plus haut. Tous ces documents étant rédigés en hongrois, nous signalerons seulement deux références parues en français dans le *Bulletin des bibliothèques de France*.

Girard-Billon, Aline, « Automne hongrois : une visite professionnelle à Budapest », *BBF*, 2002, n° 3, p. 87-90.

Szilvassy, Judith, « La Bibliothèque nationale Széchényi », *BBF*, 1991, n° 6, p. 544-548.

Quelques sites web importants

Ministère du Patrimoine culturel
<http://www.nkom.gov.hu>

Ministère de l'Éducation
<http://www.om.gov.hu>

Ministère de l'Informatique
et des Télécommunications
<http://www.ihm.gov.hu>

Bibliothèque nationale Széchényi
<http://www.oszk.hu>

Institut des bibliothèques
<http://www.ki.oszk.hu>

Catalogue des sites web
des bibliothèques hongroises
<http://www.mek.iif.hu/porta/virtual/magyar/opac.htm>

Catalogue collectif national
<http://www.mokka.hu/>

Bibliothèque numérique et Centre multimédia
Neumann János
<http://www.neumann-haz.hu/>

Bibliothèque électronique hongroise
<http://mek.oszk.hu/>